M. EDGAR: Je crois avoir vu, dans l'Empire du 4 courant, qu'un rapport supplémentaire était publié. Cette motion comprend-elle les deux rapports?

Sir JOHN A. MACDONALD: Non.

M. EDGAR: Cela a paru dans l'Empire d'avant-

Sir JOHN A. MACDONALD: C'est possible. Je n'ai pas vu l'*Empire* d'avant-hier; mais le même rapport est produit devant le Sénat. Je vois qu'au Sénat l'on demande la production d'un rapport supplémentaire. Ce rapport n'a pas encore été produit.

M. EDGAR: Sera-t-il produit?

Sir JOHN A. MACDONALD: Peut-être: la question est à l'étude.

## PRIVILÈGE-ACHAT D'UN TERRAIN À ANNAPOLIS.

M. MILLS (Annapolis): On vient d'appeler mon attention sur un article paru dans le Herald de Montréal, en date du 6 mars et, avant l'appel de l'ordre du jour, je désire nier ce qu'il renferme. Je puis dire qu'il n'y a pas un seul mot de vérité dans tout l'article. Je voudrais pouvoir répondre entièrement aujourd'hui à ce qui se rapporte particulièrement à moi dans cet écrit, mais, vu l'indisposition dont je souffre, je ne le puis pas. Je vais lire ce qui se rapporte à moi en particulier :

Un second détail de cette délicieuse affaire est digne de remarque. Le gouvernement possédait un terrain

Il est question ici de l'achat d'un terrain pour y ériger un édifice public, dans la ville d'Annapolis. —Le gouvernement possédait un terrain convenable pour y ériger l'édifice projeté, mais M. Mills, député fédéral d'Annapolis et partisan fidèle de sir John,——

M. MITCHELL: Cela est-il vrai?

M. MILLS (Annapolis): Oui.

M. MITCHELL: Il me semblait vous avoir entendu dire qu'il n'y avait pas un mot de vérité dans cet article.

M. MILLS:

-en possédait un en face.-

Cela n'est pas vrai.

D'après M. Jones, de Halifax, ces terrains valaient \$1,500.

Cela est peut-être vrai:

Le gouvernement aurait pu faire usage de son propre terrain, mais il a décidé d'acheter, moyennant \$3,300, celui que possédait son ami M. Mills.

M. MITCHELL: Cela est-il vrai?

M. MILLS (Annapolis): Non, ce n'est pas vrai.

M. JONES (Halifax): Ce terrain lui avait appartenu.

M. MILLS (Annapolis): Oui, il y a quelques années.

Il a naturellement fallu faire ce marché au moyen d'un transport à un tiers, mais la spéculation n'en a pas moins eu lieu.

Cela n'est pas vrai.

Les entrepreneurs et M. Mills, M. P., d'Anffapolis, devraient maintenant offrir un souvenir au premier ministre.

Cela passera pour ce que ça vaut. Tout ce que je dirai, c'est qu'il n'y a pas un mot de vérité dans cette accusation, pour ce qui me regarde. Je sais député est convaincu que ces assertions sont parfaitement d'où tout cela vient.

homme d'Annapolis, qui est très désappointé de ce que le gouvernement n'a pas acheté son terrain. Je n'hésite pas à dire, lors même qu'il l'aurait offert gratuitement, que je n'aurais pas conseillé au gouvernement de l'accepter pour y ériger un édifice public.

M. MITCHELL: Comme de raison.

M. MILLS (Annapolis): Parce que, lorsqu'un édifice public est érigé dans une ville, c'est pour toujours et on doit le placer, non pas à côté d'une écurie ou de vieilles bâtisses en ruines, mais dans un bon endroit, qui fasse honneur au gouvernement du Canada et c'est dans un lieu de ce genre que s'élève à présent cet édifice. Je profite de la première occasion qui m'est offerte pour contredire l'article en question. Il n'y a que cinq minutes qu'il m'a été signalé, et je repousse entièrement l'accusation portée contre moi; et il n'est que juste que celui qui est censé diriger ce journal rétracte ces déclarations, lorsqu'elles sont niées dans cette chambre. Je regrette beaucoup de n'avoir pas assisté à la petite scène qui a eu lieu ici l'autre soir.

M. l'ORATEUR : A l'ordre!

M. MILLS (Annapolis): Cela se rattache entièrement à la présente question.

M. l'ORATEUR : L'honorable député doit, conformément à la règle suivie ici, se borner à une simple déclaration, car la chambre comprendra que, s'il entre dans une discussion, d'autres députés pourront réclamer le droit de répondre, ce qui serait absolument contraire à la coutume parlementaire, et il n'est pas à désirer qu'un semblable précédent soit établi.

M. MITCHELL: Je crois être parfaitement dans l'ordre.

M. DESJARDINS: Avez-vous des intérêts dans le Herald?

M. MITCHELL: J'ai cet honneur, comme votre parti l'a appris à ses dépens. Je crois avoir le droit de relever une attaque dirigée contre un journal dans lequel j'ai des intérêts. Avant que l'honorable député eût soulevé cette question, je n'avais pas même lu l'article incriminé, car des circonstances m'ont empêché de recevoir le journal à temps, et quelqu'un pour qui j'ai beaucoup de considération, me l'a enlevé avant que j'eusse pu le Mais j'avais entendu parler des faits dont lire. l'honorable député d'Annapolis (M. Mills) vient de nous entretenir. Mon rédacteur en chef, qui, je suppose, a écrit cet article, est un homme en qui j'ai la plus grande confiance, tant sous le rapport des talents que de la véracité, et je suis persuadé qu'il n'aurait pas écrit une seule ligne, s'il n'avait pas eu de bonnes raisons pour le faire. Je n'en dirai pas davantage. L'honorable député a son recours contre le *Herald*. Je puis dire que les honorables députés qui m'avoisinent m'informent que le terrain que l'honorable député nie lui avoir appartenu, lui appartenait l'an dernier.

M. MILLS: Ce n'est pas exact.

M. MITCHELL: On m'apprend qu'il lui appartenait en juin 1888, et il faut croire qu'il l'a vendu à quelqu'un qui devait le revendre au gouvernement. J'ai la plus haute opinion des talents et de la véracité de celui qui rédige ce journal, et si l'honorable C'est d'un inexactes, il a son recours.